

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1874.

Crédit supplémentaire de 39,000 francs au budget du Ministère des Affaires
Étrangères de l'exercice 1874.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La Chambre connaît les circonstances qui ont amené la réunion à Bruxelles d'une conférence chargée de rechercher les moyens d'adoucir les maux de la guerre. Elle sait également dans quelles conditions honorables pour la nation et son souverain, la Belgique a été appelée à donner l'hospitalité au congrès.

Le Gouvernement a cru aller au devant des intentions de la Législature, en faisant aux délégués étrangers un accueil digne du pays.

Cette réception a donné lieu à des dépenses qui ne pouvaient être prévues lors de la discussion du budget de 1874 et qui se divisent en deux catégories :

Celles qui ont rapport exclusivement à la réception des délégués et aux travaux d'impression et autres que la conférence a occasionnés ; elles se montent à 28,500 francs.

Et celles qui auraient dû être faites en 1873 pour renouvellement de mobilier, mais que l'on a faites par anticipation, pour approprier les locaux ; elles s'élèvent à 13,500 francs.

Ces sommes, dont le total est de 39,000 francs, constituent la base du projet de loi ci-joint et sont rattachées, comme crédit supplémentaire, à l'art. 3 du budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1874.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances,

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Ministère des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de trente-neuf mille francs (fr. 39,000), dont sera augmenté l'art. 3 du budget de 1874.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.
Donné à Bruxelles, le 8 novembre 1874.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.
